

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 OCTOBRE 2021

Date de la convocation : 07/10/2021

Le quatorze octobre deux mil vingt et un à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAMPIKIAN, Maire.

Présents : M Philippe HAMPIKIAN, M Claude ACHARD, M Christophe MESMIN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS

Absent excusé : Mme Sylvie FOUQUET, a donné pouvoir à Mme Josy ACHARD

A été nommé secrétaire : M Claude ACHARD

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 24 SEPTEMBRE 2021 est approuvé.

2021/40 autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel

1 – Contexte

M. VALADE est adjoint technique principal 2ème classe. Il exerçait, jusqu'au 19 octobre 2020, ses fonctions sur les deux communes de Saint-Robert et de Teillots à raison de 20 heures hebdomadaires dans chacune de ces deux communes.

Par courrier remis en main propre le 17 septembre 2020, Monsieur VALADE a présenté à la commune de SAINT-ROBERT et à la commune de TEILLOTS une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 19 octobre 2020 pour une durée de trois mois.

Le lendemain, soit le 18 septembre 2020, Monsieur VALADE a modifié sa demande auprès de la Commune de SAINT-ROBERT, sollicitant une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 19 octobre 2020 pour une durée d'un an.

C'est ainsi que par arrêté du 15 octobre 2020, Monsieur VALADE a été placé en mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 19 octobre 2020, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 18 octobre 2021 inclus.

Par courrier daté du 4 janvier 2021, reçu en mairie le 11 janvier 2021, Monsieur VALADE a sollicité sa réintégration au sein de la commune.

La commune de SAINT-ROBERT lui a répondu le 21 janvier 2021 qu'il ne pouvait être fait droit à sa demande, aucun poste n'étant vacant.

Par arrêté du 1er février 2021, Monsieur VALADE a été maintenu en disponibilité dans l'attente de la décision du maire de TEILLOTS sur sa réintégration.

Par courrier du même jour, Monsieur VALADE a formé un recours gracieux à l'encontre de cette décision.

Par arrêté du 18 février 2021, la commune de TEILLOTS a réintégré Monsieur VALADE au sein de ses effectifs.

Par arrêté du 27 février 2021, la commune de SAINT-ROBERT a retiré l'arrêté du 1er février 2021 et a radié Monsieur VALADE des effectifs de la commune.

Par une requête enregistrée le 9 mars 2021, sous le numéro 2100422 Monsieur VALADE a demandé au Tribunal administratif de LIMOGES :

- D'annuler l'arrêté du 15 octobre 2020 le plaçant en disponibilité pour un an ;
- D'annuler l'arrêté du 1er février 2021 le maintenant en disponibilité dans l'attente de la décision de la commune de TEILLOTS ;
- D'annuler la décision du 21 janvier 2021 rejetant sa demande de réintégration ;
- D'annuler l'arrêté du 25 janvier 2021 par lequel la commune de TEILLOTS l'a maintenu en disponibilité ;
- D'annuler l'arrêté du 27 février 2021 par lequel la commune de SAINT-ROBERT l'a radié de ses effectifs.

La même requête a été présentée le 24 février 2021 devant le Tribunal administratif de BORDEAUX, qui a transmis l'affaire au Tribunal administratif de LIMOGES sous le numéro 21008130.

Par une requête enregistrée au Tribunal administratif de LIMOGES sous le numéro 2100942, Monsieur VALADE sollicite l'annulation de la décision du 23 avril 2021 par laquelle la commune de SAINT ROBERT a rejeté sa demande d'octroi d'une indemnité de licenciement.

Vote

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions : 1

2 – Protocole d'accord pour versement d'une indemnité transactionnelle

Le Tribunal administratif de LIMOGES a proposé aux parties de tenter une médiation afin de trouver une issue amiable au litige.

Le Tribunal a désigné Madame Nadine POULET médiateur, par ordonnance des 7 juin et 6 septembre 2021.

C'est ainsi que Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Louis VALADE et Madame le Maire de la Commune de TEILLOTS ont participé à deux réunions de médiation sous la direction de Madame POULET :

- Le 2 septembre 2021 en Mairie de SAINT-ROBERT ;
- Le 4 octobre 2021 en Mairie de TEILLOTS.

A l'issue de ces réunions, il a été convenu qu'un accord pourrait être trouvé dans les termes suivants :

- Monsieur VALADE accepte qu'il ne sera pas réintégré dans la commune de Saint-Robert ;
- La commune de Saint-Robert versera une indemnité transactionnelle de 8 000 euros à Monsieur VALADE dans les deux mois suivant la signature du protocole par l'ensemble des parties ;
- Monsieur Valade renonce à toute action en justice contre la commune de Saint-Robert et s'engage à se désister des requêtes qu'il a introduites devant le Tribunal administratif de LIMOGES sous les numéros 2100422 ; 21008130 ; 2100942.

Ces conditions permettent de mettre définitivement fin au litige qui oppose la Commune à Monsieur Jean-Louis VALADE. Un projet de protocole d'accord a été rédigé par Madame le Médiateur, tel qu'annexé à la présente délibération. Lecture du protocole d'accord au Conseil municipal.

Le maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce protocole qui peut toutefois être amené à évoluer quant à sa rédaction, celle-ci n'étant pas tout à fait finalisée.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- De valider le protocole transactionnel permettant de verser à Monsieur Jean-Louis VALADE la somme de 8 000 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord.